



L'auteur d'une escroquerie peut-il être reconnu coupable de recel

Par **littlemissunshine**, le **31/05/2010 à 10:21**

Bonjour,rrnrnJe cherche à savoir qui peut se rendre coupable d'un recel, mais surtout est-ce que l'auteur de l'infraction principale peut être reconnu coupable de recel?rrnrnPar exemple, celui qui commet une escroquerie peut-il être reconnu coupable du recel des sommes provenant de cette escroquerie?rrnrnMerci par avance pour votre aide,

Par **fabienne034**, le **31/05/2010 à 10:47**

bonjour, rnrnnon le receleur ne participe pas à l'infraction principale, c'est un tiers nécessairementrrnrnpour tout savoir sur la plainte pénale:rrnrn<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>